



Modalités de candidature des élèves au Conseil de la Vie Collégienne (CVC).

publié le 05/12/2017 - mis à jour le 08/05/2019

Note communiquée aux élèves

Vous souhaitez vous investir dans la vie du collège en faisant des propositions, en organisant des évènements, en mettant en place des actions

Alors, présentez-vous aux élections du CVC qui auront lieu du 16/12 au 21/12. Vous avez jusqu'au mercredi 13/12 pour déclarer votre candidature auprès de Mme DEVEZA et Mme MORIN, CPE, et faire campagne. Tous les élèves peuvent se présenter. Le mandat dure 1 an.

- ▶ Les élèves devront élire 2 titulaires et 2 suppléants de leur niveau de classe (les élèves de 6ème voteront pour 2 titulaires + 2 suppléants de 6ème, idem en 5ème, idem en 4ème, idem en 3ème).
- ▶ Les candidats doivent former un binôme paritaire par niveau (si la titulaire qui se présente est une fille, le suppléant sera un garçon, si le titulaire est un garçon, la suppléante sera une fille de son niveau).
- ▶ Le vote se fera par pronote (nous vous expliquerons par la suite comment voter).

Cette instance sera également composée d'élèves volontaires qui auront une idée de projet après l'élection (il faudra se faire connaître suffisamment tôt) et d'adultes élus par le conseil d'administration.

Tu es intéressé(e) ? Tu as des idées ? Viens nous voir pour nous en parler et remplis la fiche de candidature

 [17_18_rc_cvc_fiche_candidature](#) (PDF de 363.3 ko)

Les CPE, Mme DEVEZA et Mme MORIN